
PR1

Amélioration de la route 132 sur le
territoire de la Municipalité d'Escuminac

Gaspésie

6211-06-095

Avis de projet

Réaménagement de la route 132 Municipalité d'Escuminac Municipalité régionale de comté d'Avignon

Ministère des Transports
Direction du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–
Îles-de-la-Madeleine

Projet : 20-3174-8403B

Octobre 2000



Table des matières

1. Promoteur	1
2. Titre du projet	2
3. Objectifs et justification du projet	2
4. Localisation du projet	3
5. Propriété des terrains	3
6. Description du projet et de ses variantes	3
7. Description du milieu et principales contraintes	4
8. Principaux impacts appréhendés	4
9. Calendrier de réalisation du projet	4
10. Phases ultérieures et projets connexes	5

1. Promoteur

Ministère des Transports du Québec
Direction du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
92, 2^e Rue Ouest, 1^{er} étage
Rimouski (Québec)
G5L 8E6
Téléphone. : (418) 727-3674

Télécopieur. : (418) 727-3673

Responsable territorial :

Jean-Louis Loranger
directeur territorial

Consultant mandaté par le promoteur:

À venir (Appel d'offres en cours)

Chargé de l'étude environnementale :

Jean-Louis Ratté, M.ATDR
Ministère des Transports du Québec
Direction générale de Québec et de l'Est
Service du Plan, de l'Analyse et du
Support technique
700, boul. René-Lévesque Est, 14^e étage
Québec (Québec)
G1R 5H1
Téléphone: (418) 644-6886
Télécopieur: (418) 644-9662
Adresse électronique: jlratte@mtq.gouv.qc.ca

2. Titre du projet

Réaménagement de la route 132
Municipalité d'Escuminac
Municipalité régionale de comté d'Avignon

3. Objectifs et justification du projet

L'objectif général poursuivi par ce projet est d'améliorer la sécurité routière et la qualité de desserte de cette section de la route qui ceinture la Gaspésie. La route 132 actuelle présente les déficiences suivantes qui justifient sa reconstruction:

- tracé en plan sinueux et profil vertical vallonné réduisant la visibilité d'arrêt;
- faible visibilité au carrefour à la route d'Escuminac-Flats;
- largeur de la chaussée et largeur des accotements non conformes à la norme actuelle;
- faible possibilité de dépassements;
- mauvais comportement de la structure de la chaussée.

4. Localisation du projet

Début: Route 132, pont de la rivière Escuminac
Fin: Route 132, à environ 3,1 kilomètres à l'est du même pont.

Municipalité : Escuminac
MRC : Avignon
C.E.P : Bonaventure

VOIR FIGURE 1

5. Propriété des terrains

Tous les terrains visés sont du domaine privé.

6. Description du projet et de ses variantes

Le projet à l'étude consiste à reconstruire la route 132 dans la municipalité de Escuminac, MRC d'Avignon, sur une longueur approximative de 3,1 kilomètres. De l'est vers l'ouest, le projet débute à environ 800 mètres avant l'ancienne traverse ferroviaire n° 18 (section 19-097, chaînage 0+840) et se termine au pont qui enjambe la rivière Escuminac (section 19-097, chaînage 3+955).

Sur une distance de 2,7 kilomètres, soit du début du projet jusqu'au pont ferroviaire, la route emprunterait un nouveau tracé plus rectiligne. Ce nouveau tracé serait construit selon les normes en vigueur, soit une section de type B: emprise moyenne de 40 mètres comportant deux voies de roulement de 3,7 mètres chacune avec des accotements de 3 mètres chacun et bordées par des fossés.

Dans le secteur de l'intersection du chemin Escuminac Flat, il serait décalé vers le sud de façon importante par rapport à la route 132, soit jusqu'à un maximum d'environ 145 mètres. Cette intersection serait d'ailleurs réaménagée avec l'ajout d'une voie de virage à gauche et l'ancienne route serait remise en état naturel.

Quant au secteur du pont ferroviaire, le profil vertical de la route 132 serait abaissé et les piliers de ce pont seraient protégés par des glissières et des atténuateurs d'impacts dans le but d'assurer une sécurité routière accrue. Du pont ferroviaire au pont routier qui traverse la rivière

Escuminac, afin de minimiser les impacts sur le milieu bâti, sur une distance de 400 mètres, la nouvelle route aurait un aménagement de type urbain (drainage fermé et de moindre emprise).

Enfin, le projet se terminerait à l'ouest par la reconstruction au complet et au même endroit ou par l'élargissement du pont routier mentionné plus haut. Les résultats d'une étude hydraulique en cours orienteront la prise de décision ministérielle quant au choix de restauration de cette structure comprise dans le projet.

7. Description du milieu et principales contraintes

La route 132 qui ceinture la péninsule gaspésienne est considérée comme un lien routier stratégique. Cette route relie entre elles les municipalités de la région et elle joue un rôle majeur pour le développement économique régional: itinéraire touristique achalandé en période estival et utilisation intensive par l'industrie forestière.

La section de route visée par le projet occupe un milieu à prédominance agricole. Une partie du territoire concerné est située en territoire agricole protégé. Elle est bordée de boisés et de terres en culture. Peu de résidences ont été implantées le long de la route. Cette faible urbanisation s'explique en partie par l'éloignement des centres urbains et par la présence d'un chernin de fer qui longe le tronçon routier à proximité.

Enfin, au début du projet, la rivière Escuminac est l'habitat d'une seule espèce de poisson: l'Omble de fontaine.

8. Principaux impacts appréhendés

- Acquisition de terrains, déplacements et expropriations de résidences.
- Perturbation temporaire de l'habitat de l'Omble de fontaine (truite de mer) présente dans la rivière Escuminac.
- Perte de sols agricoles protégés par la Loi sur la protection du territoire agricole.

9. Calendrier de réalisation du projet

Ce projet devra être réalisé au cours de l'année budgétaire 2003-2004 selon la programmation actuelle.

10. Phases ultérieures et projets connexes

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le

10 oct. 2000

par

Chris Hill

Figure 1: Localisation du projet



